

Conseil de l'UFR ARSH
20 mai 2026

Présents :

Clément CHILLET, Véronique BEAULANDE-BARRAUD, Christophe CAPUANO, Marie GISPERT, Anne BEROUJON, , Marie DEMEILLIEZ, Anne LEMONDE, Tanguy MARTIN, Gilles MONTEGRE, Elise PETIT, Noémie DUTILLEUL, Fanny MASSET, Mélissa PELISSON, Camille BADOY, Paul FRAISSE, Yannis JARNIAS-BENAHMED, Basile PRICOT

Représentés :

Naïma GHERMANI, Isabelle PERNIN, Martin WREDE, Luc RENAUT, Coraline MORA, Félix BRAVO, Malo GUIDETTI, Maia ISNARD, Maud VIGNERON BERLANDIS



Sommaire

1. Point sur les candidatures Psup et MonMaster

2. Offre de formation non accréditée : présentation des formations ouvertes en 2026-2027

3. Présentation du périmètre de la campagne de recrutement des EC 2027 : remontées aux pôles et à la Faculté

4. Présentation du budget rectificatif 2026

5. Présentation des changements réglementaires dans les RDE.

6. Questions diverses

1. Point sur les candidatures Psup et MonMaster

Candidatures sur ParcourSup

Type de formation	Type de licence	Mention/Spécialité	Total des vœux 2025	Total des vœux 2026	Evolution en %
Licence	Licence	Musicologie	342	381	11
Licence	TOTAL	Histoire	1444	1603	11
Licence	Licence	Histoire LAS	187	306	63
Licence	Licence	Histoire	1137	1140	0,2
Licence	Double Licence	Histoire LC	120	157	30
Licence	TOTAL	Histoire de l'art et archéologie	1028	899	-13
Licence	Licence	Histoire de l'art et archéologie	857	714	-17
Licence	Licence	Histoire de l'art et archéologie LAS	171	185	8
Licence	TOTAL	Philosophie	1019	967	-6
Licence	Licence	Philosophie	487	377	-23
Licence	Licence	Philosophie LAS	191	156	-19
Licence	Double Licence	Philosophie LC	122	210	72
Licence	Double Licence	Philosophie LM	219	224	2,2
Licence	Licence	Sciences sociales	1142	1215	6

Mention	Parcours	COL	Nb candidatures finalisées 2025	Nb candidatures finalisées 2026	Evolution % 2025/2026
Histoire	Histoire appliquée : société, environnement, territoire	25	81	104	28,4
Histoire	Histoire, cultures, politique, échanges internationaux	45	192	224	16,66
Histoire	Sciences de l'antiquité	12	33	40	21,21
Histoire de l'art	Histoire, Techniques et Théories des arts visuels	27	47	47	0
Histoire de l'art	Musées, expositions, patrimoines	17	143	179	25,17
Histoire de l'art	Sciences de l’Antiquité	8	25	16	-36
Philosophie	Philosophie ancienne et sciences de l’antiquité	8	12	18	50
Philosophie	Philosophie de la cognition	7	34	37	8,82
Philosophie	Philosophie et histoire de la philosophie	25	85	80	-5,88
		174	652	745	14,26

2. Offre de formation non accréditée : présentation des formations ouvertes en 2026-2027

- Préparation au concours CAPES (niveau L3) : ouverte aux anciens L3 qui n'ont pas passé le concours, aux reçus-collés du concours, à des étudiants en reprise d'étude, en formation continue.

  Ouverte en Histoire-Géographie et Musicologie. (RDE Voté en 2025)

  Mais : module de méthodologie des concours en Philosophie.

- Préparation à l'agrégation d'histoire. (RDE voté en 2017)

- DU Philopolis. (RDE voté en 2026)

3. Présentation du périmètre de la campagne de recrutement des EC 2027 : remontées aux pôles et à la Faculté

21PR1159	CSPM_H3S	UFR ARSH	Professeur univ.	CNU 21 Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

Intitulé du poste : Histoire de l'art et archéologie du monde gréco-romain (validé par conseil de labo: LUHCIE)

Vivier : Le choix se portera sur l'excellence de la candidature ; il existe un vivier interne (potentiellement 2 personnes, dont une à confirmer) ; le vivier dans la discipline étant par ailleurs existant, mais limité, un recrutement local, national ou international est envisagé.

Justification (argumentation A : excellence) : L'histoire de l'art antique est une des quatre périodes fondamentales dans le cursus de cette discipline. Elle ne dispose actuellement d'aucun PR.

La présence d'un PR est particulièrement importante dans le cadre de la création de la mention « Mondes anciens » regroupant quatre parcours des quatre disciplines concernées par les sciences de l'Antiquité. L'objectif de continuum 2e-3e cycle qui est une des attentes de cette restructuration des mentions rend le recrutement d'un PR dans cette discipline un vrai enjeu de formation. Ce recrutement s'inscrirait par ailleurs dans une logique globale à l'échelle des sciences de l'Antiquité, déjà renforcée par le recrutement d'un PR d'Histoire grecque antique (2025).

Besoins en formation : Ce recrutement s'inscrit dans le cadre de la pérennisation des enseignements en Histoire de l'art et archéologie, dans les deux doubles licences, la mention de master disciplinaire et surtout dans la restructuration accompagnant la mention de Master mondes anciens. Cette mention s'inscrit dans la lignée de la double licence Histoire de l'art et archéologie/Lettres classiques en créant une continuité pluridisciplinaire autour de la période antique. Le maintien du poste pour l'histoire de l'art antique est nécessaire pour maintenir ces éléments de structuration de la formation.

Les compétences attendues relèvent de l'enseignement équilibre entre les deux éléments disciplinaires (Histoire de l'art et Archéologie), une capacité à susciter et à encadrer des mémoires de master et de doctorat, une capacité à collaborer avec des institutions culturelles à l'échelle locale (dans le cadre de la convention avec le département de l'Isère), nationale et internationale.

23MCF0980	CSPM_H3S	UFR ARSH	Maitre de conf.	CNU 23 Géographie physique, humaine, économique et régionale	

Intitulé du poste : Géographie humaine (validé par le labo : PACTE)

Vivier : Le vivier national est abondant pour le recrutement d'un MCF

Justification (argumentation A : excellence) : Ce recrutement pour le département de géographie sociale est décisif dans la mesure où il prend place dans le cadre suivant : une délégation longue durée (vers l'IGESR), un nouveau départ en retraite d'ici 2027 dans le département de géographie sociale de l'ARSH. Le recrutement du ou de la nouvelle collègue s'inscrit donc dans une restructuration sur le long terme d'un département en petit effectif.
Enjeu national : Le recrutement a pour but de faire face aux enjeux de la réforme des concours de l'enseignement (l'enseignement des bases disciplinaires de la géographie pour le concours du CAPES en L3, bascule intégralement en 1er cycle).
Enjeu local : Par ailleurs le maintien de la pluridisciplinarité, noyau pédagogique de la licence SHA nécessite le maintien d'un fort potentiel enseignant en géographie.
Pour le laboratoire Pacte, ce recrutement en géographie vient conforter l'interdisciplinarité de l'équipe Villes et territoires, qui est composée principalement d'aménageurs et urbanistes et d'économistes. Le centrage du profil long sur les matérialités permettra de développer des approches en lien avec le tournant de la matérialité qui au plan international, traverse bon nombre de sciences sociales et de garantir une insertion dans les débats intellectuels contemporains au meilleur niveau. La recherche de méthodes originales pour appréhender les matérialités est de nature à conforter le caractère novateur des approches méthodologiques développées à Pacte ainsi que le positionnement du laboratoire sur des recherches empiriques.

Besoins en formation : L'enseignement de la géographie dans les cursus de la licence d'Histoire et de la licence SHA est crucial en termes d'insertion professionnelle : pour les historiens parce qu'il prépare aux concours de l'enseignement secondaire (CAPES et agrégation qui sont bi-disciplinaires Histoire et géographie), pour la licence SHA parce que la pluridisciplinarité repose sur trois matières fondamentales dont la géographie.
Ce recrutement se place dans une perspective de restructuration du département : remplacement d'un départ en retraite pour ce support de poste ; un autre à venir dans une perspective courte (2027) ; une délégation longue durée (IGESR) pour un département de 4 EC.

37787	17PR1046	CSPM_H3S	UFR ARSH	Professeur univ.	CNU 17 Philosophie	

Intitulé du poste : Philosophie allemande (validé par conseil de labo : IPhiG)

Vivier : Pas de vivier interne.

Justification (argumentation A : excellence) : L'UFR ARSH et l'IPhiG ne disposent plus depuis 4 ans d'un enseignant spécialisé en philosophie allemande dans son offre de formation, ce qui constitue un véritable manque dans l'enseignement de la philosophie en 1er comme en 2nd cycle. Dans la discipline, cette spécialité est en effet fondamentale pour un cursus de philosophie complet, de même que pour la préparation des concours de l'enseignement secondaire. Un département comme un laboratoire de philosophie ne peut fonctionner sans un.e spécialiste de philosophie allemande, l'un des quatre grands domaines linguistiques de la philosophie (avec le grec, le français et l'anglais qui sont déjà représentés au sein du département et de l'IPhiG). L'excellence disciplinaire requiert donc ce profil et correspond à un besoin à la fois d'un point de vue interne (les étudiantes et étudiants doivent pouvoir rester à l'UGA pour faire un master ou une thèse en ce domaine et ne plus devoir partir) et externe (l'HCERES indique dans son dernier rapport que le renforcement de l'histoire de la philosophie est nécessaire au sein de l'IPhiG).

Besoins en formation : Les enjeux au niveau de la formation sont majeurs : la spécialité de philosophie allemande est fondamentale dans le cursus et attire de nombreux étudiants en 2nd cycle qui ne peuvent actuellement pas être suivis dans leurs mémoires de recherche. Par ailleurs, ce poste viendra renforcer l'axe « histoire de la philosophie du laboratoire » qui ne compte qu'un seul PR actuellement.

37871	22MCF1132	CSPM_H3S	UFR ARSH	Maitre de conf.	CNU 22 Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

Intitulé du poste : Histoire de l'art contemporain, XXe-XXIe siècles

Vivier : Non.

Justification (argumentation A : excellence) : L'Histoire de l'art contemporain (XXe-XXIe) est une spécialité dans laquelle la demande d'encadrement de master en particulier est importante. Le parcours MEP du master Histoire de l'art est en croissance et son attractivité s'est largement renforcée ces dernières années.

Besoins en formation : Le parcours de master MEP (Musée Exposition Patrimoine) est en forte croissance du fait d'une grande attractivité portée notamment sur la période contemporaine/très contemporaine, s'appuyant en particulier sur des liens avec les galeries d'art, les biennales et les musées. Le renforcement de l'équipe enseignante dans ce parcours apparaît comme d'autant plus important en termes d'insertion professionnelle.

Argumentaire exemption de différé : Cette demande d'exemption de différé se place dans le contexte d'une collègue en disponibilité d'office pour raisons médicales depuis 2022 avant sa mise en retraite pour invalidité prévue pour l'été 2026. Le poste sera ainsi resté vacant de titulaire pendant 5 ans à la rentrée 2027, pourvu par des contractuels de renforts pendant cette durée. Le besoin d'un ou d'une titulaire sur la spécialité est d'autant plus nécessaire que la discipline de recrutement est très impliquée dans une spécialité de master en forte croissante (Parcours MEP du master Histoire de l'art). Le champ de la recherche en histoire de l'art contemporain (XXe-XXIe) a besoin d'être redynamisé pour soutenir l'axe ARTIS (Arts Images et Sociétés) du LARHRA de façon pérenne sur le site grenoblois, tandis que la demande pédagogique et d'encadrement de mémoire est particulièrement importante et ne saurait reposer une 6e année sur un ou une contractuel.

4. Présentation du budget rectificatif 2026

UFR ARSH Université Grenoble Alpes



Budget 2026 – Budget Rectificatif 1

20/05/2026

Un BR – Pourquoi ?

- **Affiner le prévisionnel selon les évolutions réelles**
- **Enregistrer les recettes non-anticipées**

Les évolutions BR1-2026 :

- Inscription d'une recette de 3015 € correspondant aux reversements des HETP liées à l'IDEX Formation (portage Grenoble INP – UGA) dont les GS@UGA
- Ouverture proportionnelle en dépenses de Fonctionnement pour compensation dépenses d'urgence liées aux pannes nombreuses ou imprévus (VP ; serrurerie ; etc.) – une compensation en Investissement par le central sera effectuée ultérieurement.

5. Présentation des changements réglementaires dans les RDE.

Modifications génériques des RDE de licence et de master

5.3 – Statuts spécifiques étudiants :
Reconnaissance des statuts spécifiques : étudiant sportif de haut niveau, artiste de haut niveau et étudiant engagé

Les activités visées par le statut d'étudiant engagé sont les suivantes :

Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois)
Étudiants membres du bureau d'une association
Services civiques
Sapeurs-pompiers
Militaires dans la réserve opérationnelle
Etudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale
Volontariat des armées
Elus étudiants
Etudiants titulaires d'un mandat électif public
Aidants familiaux
Chargés de famille

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :
Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.
Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Pour la réalisation de travaux académiques (devoirs, essais, rapports, mémoires, etc.) et l'évaluation des apprentissages (contrôles terminaux, contrôles continus, mémoires, etc.), les étudiants doivent produire une réflexion personnelle, que le travail soit individuel ou collectif, et montrer leurs capacités d'analyse et de rédaction. Le respect des principes fondamentaux de l'intégrité académique, tels que l'authenticité et l'originalité d'un travail, s'impose aux étudiants.
Toute évaluation doit être accompagnée de consignes claires quant à la possibilité pour les étudiants de recourir aux outils d'Intelligence Artificielle générative et aux éventuelles limites de ce recours (aide à la formulation, aide à la recherche bibliographique, etc. – liste non exhaustive).
Lorsque l'utilisation d'outils d'Intelligence Artificielle générative est autorisée, les éléments de la copie qui en sont issus devront être signalés comme tout emprunt ou citation d'une source externe. Le non-respect de la mention d'Intelligence Artificielle générative comme source, est assimilable à un plagiat. Dans le cadre d'un travail pédagogique ou d'une évaluation, il est constitutif d'une fraude et pourra également faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation

[A supprimer si formation non concernée]

La présente formation est ouverte à la formation continue en vue d'une certification partielle pour les blocs de connaissances et de compétences (BCC) suivants : ... [lister les BCCC éligibles].

Les étudiants inscrits en vue de ce type de certification sont, sauf indication contraire, soumis aux dispositions du présent règlement des études et aux tableaux de MCCC rattachés.

6. Questions diverses